

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 04 février 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le quatre février, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 29 janvier 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H11 à 19H51
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 17H15 à 18H08
M. Alain DENOYELLE donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL de 18H52 à 19H51
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à M. René DE CEGLIE de 15H11 à 19H51
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 16H44 à 17H35
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 17H45 à 19H51
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H45 à 18H15
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H11 à 19H51
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H11 à 16H49
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON de 15H11 à 19H51
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 15H11 à 19H51
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H52 à 19H51
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 15H11 à 17H57
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 17H58 à 19H51
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H58 à 19H51
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 15H11 à 16H30
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 15H11 à 19H51
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO de 15H11 à 19H51

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Bernard MACRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Question orale:

- Question orale du groupe EAG relative aux réhabilitations de la Villeneuve, présentée par M. TUSCHER

Réponse de M. le Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018 a été adopté.

Pour : 57 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 1-(12133) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(11942) - ACTION SOCIALE - Approbation de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain pour Villeneuve de Grenoble - Village Olympique et Mistral-Lys Rouge- ANRU

Intervention(s) : Mme MARTIN, Mme BOILEAU, M. TUSCHER, Mme BERANGER, M. SAFAR, M. CLOUAIRE, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire.

**Un amendement oral est proposé par M. TUSCHER, celui-ci est repoussé :
Pour : 2 – Contre : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 8
Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des
Patriotes.**

**Un amendement est déposé par Mesdames BOILEAU et MARTIN, celui-ci est adopté :
Pour : 57 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention, dite « Convention Pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de Grenoble Alpes Métropole, cofinancée par l'ANRU dans le Cadre du NPNRU », annexé à la présente délibération, liant la Ville de Grenoble et les partenaires : Grenoble Alpes Métropole , l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, la Ville d'Echirolles, la Ville de Saint-Martin-d'Hères, la Ville d'Eybens, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère et les bailleurs Adoma, Actis, SDH, CDC Habitat Social, OPAC 38, pour la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain des secteurs Mistral - Lys Rouge et Villeneuve Village Olympique à Grenoble,**
- d'autoriser le Maire de Grenoble, à signer la convention et tout document s'y rapportant et nécessaire à sa mise en œuvre,**
- d'autoriser à lancer chacune des opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville de Grenoble inscrite dans ladite convention,**
- d'autoriser le Maire, à déposer toute demande de subvention auprès des financeurs signataires de la convention pour toutes les opérations portées par Grenoble décrites dans ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 3-(10468) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Centralité sud -
déclaration d'Opération d'intérêt métropolitain

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme SALAT, M. CHAMUSSY, M. CAZENAVE, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER

**Un amendement est déposé par l'intergroupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 7 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes - Abstention(s) :
8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au
vote : 2 Rassemblement des Patriotes.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte :

- de la déclaration d'intérêt métropolitain par Grenoble-Alpes Métropole des opérations d'aménagement situées dans le périmètre de la Centralité Sud représenté en annexe 1,

- des objectifs poursuivis par le projet d'aménagement dans le secteur Cours de l'Europe / Pôle Gare / Innsbruck / Les Saules de la Centralité Sud,

- de l'engagement d'une concertation pendant la durée d'élaboration du projet par Grenoble-Alpes Métropole selon les modalités décrites ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 4-(12164) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Adhésion de la ville de Grenoble à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVTA).

Intervention(s) : M. MACRET, Mme RICHARD-FINOT, Mme D'ORNANO, M. BRON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVTA) ;

- de régler l'adhésion de 1 150,00 € pour l'année 2019.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Rassemblement des Patriotes.

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 5-(12663) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Adhésion de la ville de Grenoble au réseau "cities for digital rights"

Intervention(s) : Mme COMPARAT, M. TUSCHER, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à rejoindre la coalition des « Villes pour les droits numériques »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 6-(8450) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Débat sur les Orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

Intervention(s) : M. MONGABURU, Mme LHEUREUX, Mme RICHARD-FINOT, Mme BOUKAALA, Mme D'ORNANO, M. CONFESSON, M. CHAMUSSY, M. le Maire

**Un amendement est déposé par Mme LHEUREUX et M. FRISTOT, celui-ci est adopté :
Pour : 57 - Abstentions : 2 Ensemble à Gauche.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la présentation des orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Grenoble-Alpes Métropole et du débat qui s'est tenu.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 7-(12683) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Le Tremplin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Le Tremplin, ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 7 Réussir Grenoble.

M. le Maire présente au conseil municipal M. Hervé THOUMINE, nouveau trésorier.

DELIBERATION N° 8-(12076) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations CASOMI et Club de l'Amitié

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite de locaux au 45 rue Albert Thomas aux associations CASOMI et Club de l'amitié ,avec gratuité des fluides,**
- d'accorder une remise gracieuse des dettes de l'association CASOMI sur les années 2015, 2016 et 2017, s'élevant à un montant de 745,69 euros,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition telles que soumises en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 9-(12119) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention pour la gestion du fonds de participation des habitants de Grenoble entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et Alpesolidaires,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- d'attribuer à Alpesolidaires, la subvention de 42 600€ pour la gestion du Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2019.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(11511) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention triennale d'objectifs et de moyens - Association Pays'ages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Pays'Âges une subvention d'un montant de 14 000 €, au titre du fonctionnement pour l'année 2019 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée avec l'association Pays'Âges.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(12377) - VIE DES ASSOCIATIONS - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'association La Fonda en tant que partenaire associé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association La Fonda, en tant que partenaire associé
- d'autoriser le paiement de cette adhésion d'un montant de 3500 € pour l'année 2019.
- d'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 12-(11783) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville et le Département de l'Isère dans le cadre de la Conférence Territoriale des solidarités du Territoire de l'Agglomération Grenobloise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble , ci-annexée ,
- de percevoir la somme de 2000 euros de la part du Département de l'Isère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(11839) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, M. MARGUET, Mme OLMOS, Mme DATHE, M. MONGABURU, Mme LEMOINE.

DELIBERATION N° 14-(11829) - ACTION SOCIALE - Convention d'adhésion à l'association Vacances Ouvertes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser le règlement de la cotisation de 167€ à l'association « Vacances Ouvertes » pour l'adhésion 2019 ;
- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « Vacances Ouvertes » ,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(11831) - ACTION SOCIALE - Convention d'adhésion au dispositif Vacances solidaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « Les Vacances Solidaires » ,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle que soumise en annexe à la délibération,
- de verser le règlement de l'adhésion de 1 650€ à l'association « Les Vacances Solidaires » pour l'exercice 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(12109) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association DALO relative au fonctionnement de l'Equipe juridique mobile de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association DALO une subvention de 4000 euros pour l'année 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(11827) - ACTION SOCIALE - Convention relative à la mise en place de permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitants de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA),
- d'attribuer au Conseil Départemental d'Accès au Droit, une subvention de 15 200€ pour l'année 2019
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération,
- de dire que le montant de la subvention est intégrée à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(11833) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère relative à la formation des agents à la dématérialisation des démarches de l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention relative à la formation des agents aux démarches dématérialisées de l'administration fiscale telle qu'annexée à la présente délibération**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(11997) - ACTION SOCIALE - Soutien financier de la Ville de Grenoble à la réhabilitation des tours Marie-Reynoard - ACTIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et ACTIS ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser à ACTIS une participation financière de 318 000€.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(11938) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association la BIFURK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) telle que soumise en annexe à la délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens telle que soumise en annexe à la délibération ;**
- **d'attribuer au CUB, une subvention de 42 500 € au titre du fonctionnement pour l'exercice 2019.**
- **d'attribuer au CUB, une subvention de 2 300 € au titre du financement du projet « Les Bifurkations 2019 »**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(12367) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition de locaux situés au 70 rue Stalingrad au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) "Un chez soi d'abord - Bassin Grenoblois"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés au 70 rue Stalingrad à Grenoble, ci-annexée, au GCSMS «Un Chez Soi d'Abord- Bassin Grenoblois » pour une durée d'un an.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(12373) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble relative à l'activité de vaccination pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention, annexée, entre le Département de l' Isère et la Ville de Grenoble.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(12370) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) suite à l'adoption de ses nouveaux statuts et désignation des représentants de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les nouveaux statuts de l'AGECSA tels que joints en annexe ;**
- **d'autoriser l'adhésion pour un montant de 1 euro ;**
- **de désigner les représentants de la Ville au conseil d'administration, soit**
 - **Au titre du collège des entités territoriales avec voix délibérative :**
 - Mme Mondane JACTAT, titulaire**
 - M. Alain DENOYELLE, suppléant**

- Au titre du collège des entités territoriales avec voix consultative :
Mme Sarah BOUKAALA, titulaire
M. Patrice VOIR, suppléant

-Vote séparé sur les désignations :

Pour : 48 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 24-(12351) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) pour la période 2019-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association l'AGECSA telle que jointe en annexe.**
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 653 000 euros à l'AGECSA pour l'année 2019.**
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. DENOYELLE, Mme JACTAT, M. VOIR.

DELIBERATION N° 25-(12359) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Renouvellement de convention de mise à disposition de locaux situés au 162 Galerie de l'Arlequin à l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 162 Galerie de l'Arlequin, 38100 Grenoble, ci-annexée, à l'Association de Gestion des Centres de Santé,**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. DENOYELLE, Mme JACTAT, M. VOIR.

DELIBERATION N° 26-(12526) - URBANISME AMENAGEMENT - Aménagement du parc Vallier - Validation du programme, du budget et du calendrier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver :

- le programme de cette opération (annexe 1) ;**
- l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération (annexe 2) ;**
- le planning de l'opération (annexe 3) .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(12361) - URBANISME AMENAGEMENT - Bilan de la concertation sur l'étude préalable à l'opération Abbaye.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme CADOUX, M. FRISTOT, M. TUSCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le bilan de la concertation préalable portant sur le mandat d'études relatif à l'opération de renouvellement urbain de la Cité de l'Abbaye, tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 28-(12355) - URBANISME AMENAGEMENT - Cité de l'Abbaye : Mise à l'étude pour le classement d'un Site Patrimonial Remarquable autour de la cité de l'Abbaye située sur la Commune de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire de mettre à l'étude le classement du Site Patrimonial Remarquable autour de l'Abbaye ;**
- **d'approuver le projet de plan de financement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(12338) - URBANISME AMENAGEMENT - Cité de l'Abbaye : Demande de délégation de compétence en matière d'élaboration du PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de Site Patrimonial Remarquable de Grenoble Alpes Métropole vers la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de demander à Grenoble Alpes Métropole de déléguer à la ville de Grenoble la compétence pour la mise à l'étude d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de l'Abbaye-Jouhaux ;**
- **d'approuver le projet de plan de financement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(12328) - URBANISME AMENAGEMENT - Demande auprès de la Préfecture de l'Isère de l'inscription de la ville de Grenoble sur la liste des communes pouvant prendre des injonctions de ravalement obligatoire.

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande auprès de la Préfecture de l'Isère afin que celle-ci inscrive la commune de Grenoble sur la liste des communes habilitées à appliquer**

l'article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation énonçant l'obligation décennale de ravalement sur les secteurs pressentis.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(8219) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour développer et étoffer l'offre pédagogique sur le thème de l'environnement à l'attention des jeunes enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(9910) - VILLE DE DEMAIN - Partenariats financiers et médias pour la biennale des villes en transition de 2019

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. SAFAR, M. le Maire.

Un amendement est déposé par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté :

Pour : 40 - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire de poursuivre les accords de partenariats et de signer les conventions y afférentes.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 33-(12154) - DOMAINE PUBLIC - Tarifs Foire des Rameaux 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver et d'appliquer les tarifs de la Foire des Rameaux 2019 annexés à la présente délibération ;**
- **d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des coûts des consommations d'électricité engagés par la ville de Grenoble pour la Foire des Rameaux 2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance – Défense d'Intérêt Professionnel Forains Indépendants, relative au remboursement des coûts des consommations d'électricité avancés par la Ville, annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 34-(12427) - AFFAIRES CULTURELLES - Bourse des arts plastique 2019 - Désignation des lauréates et attribution des prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de suivre l'avis du jury de la Bourse des arts plastiques 2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une bourse aux lauréates de la Bourse des arts plastiques 2019 : Cindy BANANI (5 000 €) et Le collectif OTTO (2 500 € à Mavi BOIANO et 2500 € à Eléonor GILBERT) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager la réalisation d'un livret d'artiste pour chacune des lauréates : Cindy BANANI et Le collectif OTTO (Mavi BOIANO et Eléonor GILBERT).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(12528) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels- Attribution de subventions : conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2019

Un amendement est déposé par Mme BERNARD, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- de dire que les montants des subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels dans le cadre de l'appel à projet culturel portant sur le défilé de la Fête des Tuiles (cf. tableau annexe 12) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs culturels bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, Mme BOUILLON, M. BACK, Mme CADOUX, M. MALBET.

DELIBERATION N° 36-(12529) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Électrique - Avenant n°14 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association "MixLab".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 14 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association « MixLab », joint en annexe, modifiant le budget d'exploitation prévisionnel pour l'année 2019, et encadrant la réalisation par l'association « MixLab » en 2019 des travaux jugés utiles dans la cuisine, dans l'intérêt du service affermé et à ses frais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(12531) - AFFAIRES CULTURELLES - Gestion du service public de la salle de musiques amplifiées "la Belle Électrique" - Délibération sur le principe du recours à une concession de service public par affermage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- au vu du rapport de présentation ci-annexé et des avis de la CCSPL et du CT, de se prononcer favorablement sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de concession de service public, de type affermage, pour l'exploitation de la salle de musiques amplifiées « la Belle Électrique », conformément à l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce mode de gestion, dans le respect de la législation en vigueur et notamment des articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(12554) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Renouvellement de la convention de partenariat Arc alpin pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du renouvellement de la convention relative au réseau de l'Arc alpin entre les villes d'Annecy, Chambéry, Grenoble et de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(12556) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Renouvellement des conventions de partenariat avec la MC2 et avec les Amis des Arts et du Musée de Die - Avenant à la convention de partenariat avec le Centre international des Musiques nomades pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat et de son annexe avec la MC2 : dans le cadre de la saison 2018/2019, jointes en annexe 1 et 2 ;**
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec les Amis des Arts et du Musée de Die pour un concert le 17 mars 2019 jointe en annexe 3 ;**
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec le CIMN pour l'édition 2019 du festival les Détours de Babel, joint en annexe 4 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(12475) - AFFAIRES CULTURELLES - Museum - Conventions de cession de droits d'auteur avec les photographes Abdou MARTIN et Denis PALANQUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de cession de droits d'auteur avec M. Abdou MARTIN et M. Denis PALANQUE jointes en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(10428) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble relatif à la saison étudiante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Institut d'Études Politiques de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(12327) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention attributive de subvention pour l'acquisition d'une œuvre de Georges Segal dans le cadre du FRAM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(12331) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Avenant à la convention avec le Département de l'Isère pour le dépôt d'œuvres au Musée de la Révolution française de Vizille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dépôt de deux œuvres supplémentaires, appartenant aux collections du musée de Grenoble, au Département de l'Isère pour le musée de la Révolution française de Vizille ;
- d'approuver l'avenant à la convention avec le Département de l'Isère relative à ces deux dépôts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(12347) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Renouvellement de la convention de partenariat en matière de communication avec le groupe Unagi gérant le Petit Bulletin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication avec le groupe Unagi gérant le Petit Bulletin, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(12349) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Tarifs des lectures au Théâtre municipal de Grenoble dans le cadre du Printemps du livre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs des lectures au Théâtre municipal de Grenoble dans le cadre de l'édition 2019 du Printemps du Livre qui se déroulera du 20 au 24 mars 2019, pour les trois spectacles mentionnés ci-dessus :
 - Plein tarif : 8 €
 - Tarif réduit : 5 € pour les personnes porteuses de handicap, invalides et un accompagnateur ou pour les usagers inscrits des bibliothèques de Grenoble
 - La gratuité sera appliquée aux moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, demandeurs d'asile, allocataires de minimas sociaux et aux intervenants du Printemps du Livre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(12208) - SPORT - Convention-cadre relative à l'enseignement de la natation scolaire à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions de la convention entre la Ville de Grenoble et l'Inspection Académique de l'Isère, relative à l'enseignement de la natation à l'école primaire dispensé dans les piscines municipales de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(12533) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations GUC Ski, AGEP et Amicale Pétanque Grenoble Bajatière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux aux associations GUC Ski, AGEP et Amicale Pétanque Grenoble Bajatière ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(12322) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;**
- **de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(12378) - JEUNESSE - Modification des conditions d'attribution des Bourses BAFA et FIJ.

Intervention(s) : Mme BOUKAALA, Mme MARTIN, M. TUSCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver des bourses nominatives dans le cadre de la formation BAFA aux grenoblois ayant entre 17 et 25 ans et remplissant les conditions d'éligibilité spécifiées dans l'annexe 1 de cette délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les recettes suivantes, d'un montant le plus élevé possible à la Caisse d'Allocations Familiales ;

- d'approuver une aide au projet dans le cadre du Fonds Initiative Jeunesse aux grenoblois ayant entre 16 et 25 ans, d'un montant de 300 à 800 €, sur la base des critères d'admission et de sélection précisés dans l'annexe 2 de cette délibération.

- Vote séparé sur les bourses Fonds Initiative Jeunesse :

Pour : 42 - Contre : 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 50-(12383) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux dix personnes dont les noms figurent en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(12387) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux pour l'association Arlequin d'Argile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux situés au 17, galerie de l'Arlequin pour l'association Arlequin d'Argile.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(12385) - AFFAIRES SCOLAIRES - Avenants aux conventions de participation financière entre la ville de Grenoble et les Organismes de Gestion des Écoles Catholiques (OGEC) des écoles privées grenobloises en contrat d'association avec l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour l'année 2019, les avenants relatifs aux conventions de participation de la Ville aux frais de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA, M. VOIR) + 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DATHE, M. MARGUET, M. MONGABURU, Mme LEMOINE, Mme OLMOS, M. CLOUAIRE.

DELIBERATION N° 53-(12390) - AFFAIRES SCOLAIRES - Désaffectation d'un logement du parc des logements de fonction instituteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter du parc des logements de fonction instituteurs l'appartement situé au 2 bis rue Joseph Fourier à compter du 1er mars 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(12690) - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du domaine public avec la société Quatorze Productions pour l'organisation du concert de Patrick Bruel le 23 mars 2019 ; convention d'occupation du domaine public avec la société Turnover Grenoble pour l'organisation d'une soirée festive le 29 mars 2019 ; convention d'occupation du domaine public avec la société TS3 pour l'organisation du concert de Kendji Girac le 5 avril 2019 ; convention d'occupation du domaine public avec la société Play Two pour l'organisation du concert de Maître Gims le 6 avril 2019.

Intervention(s) : M. SAFAR, M. BERTRAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société Quatorze Productions pour l'organisation du concert de Patrick Bruel le 23 mars 2019.**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société Turnover Grenoble pour l'organisation d'une soirée festive le 29 mars 2019.**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société TS3 pour l'organisation du concert de Kendji Girac le 5 avril 2019.**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société Play Two pour l'organisation du concert de Maître Gims le 6 avril 2019.**
- **d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(8077) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Modification des statuts de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Désignation d'un représentant supplémentaire au sein du conseil d'administration de la CCIAG - Modification des désignations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la modification des statuts de la CCIAG selon le document annexé ;**
- **d'autoriser le représentant de la Ville de Grenoble à donner son accord sur les modifications statutaires énoncées ci-dessus et telles que figurant dans le document annexé, lors du vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CCIAG ;**
- **de désigner M. Pierre MERIAUX, représentant supplémentaire membre titulaire au sein du conseil d'administration de la SAEML CCIAG ;**
- **de désigner M. Alan CONFESSON, représentant membre titulaire au sein du conseil d'administration de la SAEML CCIAG**

- de dire que les représentants membres titulaires au sein du Conseil d'Administration de la SAEML CCIAG sont désormais :

- M. Sadok BOUZAIENE
- M. Hakim SABRI
- M. Vincent FRISTOT
- M. Alan CONFESSON
- Mme Sonia YASSIA
- M. Jacques WIART
- M. Pierre MERIAUX

- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la ville de Grenoble au sein de l'Assemblée Générale de la SAEML CCIAG

Titulaire :

- M. Hakim SABRI

Suppléant :

- M. Alan CONFESSON

- Vote séparé sur les désignations au conseil d'administration :

Pour : 40 - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 56-(11998) - FINANCES - Extension des possibilités d'encaissement en CAIRN aux droits de place pour les marchés grenoblois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la mise en place du CAIRN comme instrument de paiement pouvant être encaissé dans le cadre de la régie de recettes des droits de place pour les marchés grenoblois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ci-joint à la convention définissant les modalités d'encaissements du CAIRN dans le cadre des régies municipales et tout document y afférant, afin d'étendre l'encaissement de CAIRN à la régie des droits de place des marchés.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Rassemblement des Patriotes.

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 57-(12594) - FINANCES - Garantie emprunt - Réaménagement d'un emprunt de la SCIC Habitat Rhône-Alpes garanti par la Ville

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à réitérer sa garantie pour l'emprunt que l'organisme SCIC HABITAT Rhône-Alpes a réaménagé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées en annexe ;
- qu'au cas où SCIC HABITAT Rhône-Alpes, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressé par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;
- que la Ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts réaménagés par SCIC HABITAT Rhône-Alpes, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 58-(12516) - FINANCES - Couverture des besoins de financement 2019 et opérations de réaménagement et de couvertures de taux d'intérêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le cadre défini dans la présente délibération ;
- de préciser la délégation donnée à Monsieur le Maire par la délibération n°27 du 23 mai 2016 en lui permettant notamment :
 - de lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations et de retenir les meilleures offres au regard de ce que propose le marché à un instant donné, du gain financier espéré sur la durée de l'emprunt et des primes et commissions à verser,
 - de passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, de réaliser l'opération arrêtée, de signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération, de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus.
 - de définir le type d'amortissement et de procéder à un différé d'amortissement,

- de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations,
- dans le cadre de réaménagements de dette, de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, de modifier la durée du prêt, de modifier la périodicité et/ou le profil d'amortissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 59-(12402) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2019

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	18 000,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	2 700,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	2 500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 967,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	4 010,00
GRENOBLE BASKET 38	35 970,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	90 850,00
GRENOBLE ROLLER	3 600,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38	33 290,00
GRENOBLE TENNIS	132 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	53 755,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	1 800,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	5 360,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	70 500,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	10 000,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	15 060,00
AFRIC IMPACT	8 000,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	6 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	3 000,00
CIE ENTRE CIEL ET TERRE	8 000,00

CITEDANSE	7 000,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	206 524,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	6 000,00
COMPAGNIE SCALENE	4 500,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000,00
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	14 000,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 500,00
GROUPE EMILE DUBOIS	8 000,00
HADRA	19 000,00
HARMONIE DE GRENOBLE	23 000,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	4 000,00
LA MARMITE	10 000,00
LE CINE CLUB DE GRENOBLE	5 000,00
LE STUD	90 000,00
LES COMPAGNIES REUNIES	2 900,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	15 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	28 500,00
MIX'ARTS	8 000,00
MIXLAB	15 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD	20 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	3 000,00
REGARDS DES LIEUX	2 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	16 000,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
SPACEJUNK GRENOBLE	42 300,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	1 549,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 162,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	2 670,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 363,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	1 553,00
COOP SCOL ANTHOARD	3 774,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	1 527,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 159,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	3 857,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	1 463,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	1 326,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	3 094,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	1 177,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	3 230,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	2 109,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	1 833,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	1 278,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	1 662,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 274,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	2 790,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	1 801,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	3 570,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	2 660,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	1 333,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 343,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	3 028,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 204,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 017,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	1 612,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	2 914,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	3 390,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	1 757,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	1 581,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	1 198,00

COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	3 327,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	1 478,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 487,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 316,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 433,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	976,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	2 492,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 482,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	5 483,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	4 261,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	1 831,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 140,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 309,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	2 243,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	1 880,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	2 596,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	3 670,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	4 998,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	1 726,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	1 899,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	2 573,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	764,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	1 340,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	1 596,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	1 497,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	1 972,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	1 334,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	2 045,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	1 850,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	1 528,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	3 034,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	1 980,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	108 016,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	38 308,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	74 732,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	80 384,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	108 644,00
OGEC INSTITUT BAYARD	78 500,00
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	2 000,00
TEAM GRENOBLE ISERE NORDIQUE (GIN)	8 500,00
ASSOCIATION GRENOBLE GOUNGHIN	6 000,00
CADTM	1 850,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	2 500,00
COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE (CEP)	1 200,00
HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	2 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	1 600,00
Commission Ville solidaire et citoyenne	
AFRIC IMPACT	5 000,00
ALPESOLIDAIRES	42 600,00
ASS DECIDER ENSEMBLE	10 000,00
ASS DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)	4 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	80 000,00
BAJATIERE	
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	14 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	44 800,00
EPISOL	30 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	16 200,00
ADA - ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE	12 000,00

COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS (CISSP)	2 900,00
GRENOBLE FIERTES	5 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	14 000,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	653 000,00
TOTAL ARTICLE	2 711 718,00
TOTAL BUDGET	2 711 718,00

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, Mme CAPDEPON, Mme GIROD DE L'AIN, Mme JACTAT, M. CHASTAGNER, Mme LEMOINE, Mme RAKOSE, M. SAFAR, Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, M. BERTRAND, Mme BERNARD, Mme BOUILLON, Mme CADOUX, M. MALBET.

DELIBERATION N° 60-(12514) - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions suivantes d'octroi de la Garantie de la Ville de Grenoble aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,

- si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale en 2019, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2019, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant figurant dans l'acte d'engagement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Grenoble, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de Gauche et des Ecologistes (M. SABRI).

DELIBERATION N° 61-(11918) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Mise à disposition de services de la Métropole auprès de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition de services,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de la Métropole auprès de la ville de Grenoble et tout document y afférent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(12224) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes et précisions sur un emploi.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique du 29 janvier 2019 ;

- d'ouvrir au recrutement d'agents contractuels un poste d'attaché territorial de Chef de projet à la Villeneuve.

- Vote séparé sur le poste de conservateur à supprimer :
Pour : 42 - Contre : 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 63-(12343) - PERSONNEL MUNICIPAL - Désignation du référent déontologue de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de décider que la fonction de référent déontologue pour la Ville de Grenoble, est confiée au Centre de Gestion de l'Isère,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 64-(12345) - PERSONNEL MUNICIPAL - Relations avec les associations - Comité Social - Avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble avec l'association "Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la signature de l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble avec l'association « Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble », en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(12038) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge des frais de séjours et de déplacements des personnes, intervenants extérieurs invités par la ville de Grenoble pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, les frais relatifs aux déplacements du monde culturel et des personnes extérieures dans le cadre des activités du Département Ville Emancipatrice, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 159 000 Euros ;

- de prendre en charge sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacements et de séjours pour le recours éventuel, par le Département Ville Durable, à des experts, des intervenants, ou des spécialistes dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 10 000 Euros ;

- de prendre en charge sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacements et de séjours pour le recours éventuel, par le Département Ville Solidaire et Citoyenne, à des experts, des intervenants, ou des spécialistes dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 10 500 Euros ;

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des intervenants invités à l'initiative de la Direction Générale des Services, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 4 000 Euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(12494) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Colloque du Master d'évaluation et suivi des politiques publiques sur le thème : face à l'isolement des personnes âgées : quels enjeux de politiques publiques

- le 15 janvier 2019 à Lyon – K. CAPDEPON

Réception en l'honneur des 40 ans du jumelage Grenoble – Essen avec signature de la Convention de Coopération

- du 18 au 20 janvier 2019 à Essen (Allemagne) – M. TAVEL

Initialement prévue le 17 janvier à Lans en Vercors et déplacée :

Commission Biodiversité et ressources organisée par le Parc naturel régional du Vercors

- le 22 janvier 2019 à St Agnan en Vercors – P. MERIAUX

Commission d'attribution du titre Ville amie des enfants – Grenoble, organisée par l'UNICEF
- le 23 janvier 2019 à Paris – E. MARTIN

Commission d'attribution du titre Ville amie des enfants – Grenoble, organisée par l'UNICEF
- le 23 janvier 2019 à Paris – F. MALBET

Grand prix Ville de Grenoble

Inauguration officielle de la 41^{ème} « Foulée Blanche »

- le 26 janvier 2019 à Les 7 Laux et Autrans – P. MERIAUX

Intervention pour la Projection de l'émission « Manger c'est voter » lors de la journée des talents organisée à la Maison Familiale et Rurale de Vif

- le 26 janvier 2019 à Vif – S. DJIDEL

Congrès national des Elus au numérique (rencontres nationales de l'Internet citoyen)

- les 29 et 30 janvier 2019 à Paris – L. COMPARAT

Commission numérique Interconnectés AdCF (Assemblée des Communautés de France)
France Urbaine

- le 5 février 2019 à Paris – L. COMPARAT

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Intervention de M. SAFAR qui informe le conseil municipal de sa démission.

Intervention de M. CHAMUSSY.

Intervention de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H51

ANNEXE(S)

Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Descriptif de l'objet de l'avenant	millésime	seul	catégorie prestations	catégorie marché ou accord cadre	numéroté*	Attributaire	Objet du marché Initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure de passation du marché initial	Montant du marché initial en € HT	Date de notification de l'avenant	Information conseil municipal (Intégration rendu acte)
> 5% Incidence financière	18 843,60	Ajout de la prestation "chape liquide sur isolant projeté",	17	A	T	M	252	ICS	Travaux de réhabilitation de l'ex-école maternelle Saint-Bruno à Grenoble	Lot n°10	chauffage ventilation sanitaire	MAPA TR_209_5 548 M. - art. 27	296 140,22	30/11/18	04/02/19
> 5% Incidence financière	30 327,00	Prestations supplémentaires et prolongation des délais	17	A	T	M	308	EURL Pierre.Jean COMBIER	Mise en sécurité et réhabilitation des fortifications	Lot n°1	Maçonnerie – Pierre de taille	MAPA 90_209 - art. 27	92 617,80	28/11/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	15	A	F	B	189	BROC	Fourniture denrées alimentaires	Lot n°6	Fourniture de produits laitiers et avicoles autres que surgelés	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	620 000,00	21/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification article 1.3 du CCAP	15	A	F	B	319	SCOP UNIVERT	Fourniture de produits surgelés bio hors volailles	lot unique	X	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	150 000,00	20/11/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	191	LA NATURE A TABLE	achats de boisson	Lot n°1	boissons non alcoolisées	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	25 000,00	13/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	193	MANGEZ BIO ISERE	achats de boisson	Lot n°3	jus de fruits bio	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	30 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	194	ETS BOISSET LA FAMILLE DES GRANDS VINS	achats de boisson	Lot n°4	vin mousseux	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	40 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	195	CAFE FRAICA	achats de boisson	Lot n°5	café bio	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	15 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	209	MANGEZ BIO D'ICI	Fournitures de denrées alimentaires autres que surgelés	Lot n°1	produits d'épicerie bio	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	200 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	210	BROC	Fournitures de denrées alimentaires autres que surgelés	Lot n°2	produits laitiers bio (hors fromages entiers)	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	300 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	211	MANGEZ BIO D'ICI	Fournitures de denrées alimentaires autres que surgelés	Lot n°3	fromages entiers bio	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	100 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	213	MANGEZ BIO D'ICI	Fournitures de denrées alimentaires autres que surgelés	Lot n°5	fruits et légumes bio	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	200 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	214	MANGEZ BIO D'ICI	Fournitures de denrées alimentaires autres que surgelés	Lot n°6	viandes et charcuteries bio	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	150 000,00	14/12/18	04/02/19

Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Descriptif de l'objet de l'avenant	millésime	seuil	catégorie prestations	catégorie marché ou accord cadre	numérotat	Attributaire	Objet du marché Initial	N° lot concerné pour le marché initial	Inibitule du lot le cas échéant	Procédure de passation du marché Initial	Montant du marché Initial en € HT	Date de notification de l'avenant	Information du conseil municipal (Intégration rendu acte)
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	17	A	F	B	222	CANAVESE	Fournitures de denrées alimentaires autres que surgelées	Lot n°7	Fruits et légumes préparés et réfrigérés	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	150 000,00	18/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	16	A	F	B	349	PANI	Fourniture de pain et pâtisseries d'origine bio	lot1	cuisine centrale	MAPA 90_209 - art. 27	160 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Modification clauses tarifaires	16	A	F	B	350	PANI	Fourniture de pain et pâtisseries d'origine bio	lot2	self Clémenceau	MAPA 90_209 - art. 27	10 000,00	14/12/18	04/02/19
Sans incidence financière	x	Avenant 02 : précisions sur les modalités de commandes	18	A	S	B	19	V.LV SELECTOUR BLEU VOYAGES	Prestations d'agence de voyage pour les déplacements professionnels	lot unique		Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	250 000,00	03/12/18	04/02/19
> 5% incidence financière	650,36	Avenant n° 2 : Prises en compte recommandations contrôleur technique et demande école	18	A	T	M	27	ELECTRIC TOLERIE	Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil de l'école primaire Grand Châtelet	lot 5	Electricité	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	20 975,35	28/11/18	04/02/19
> 5% incidence financière	5 947,25	Ajout de prestations supplémentaires à la DPGF	18	A	T	M	42	AZ Energies	Maison du Tourisme : Travaux de mise en conformité électrique et climatisation	Lot 2	Climatisation	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	104 866,20	15/11/18	04/02/19
< 5% incidence financière	x	Rectification erreur matérielle de retranscription d'un prix unitaire d'un produit	16		S		159	AD MULTISERVICES EURL	Lavage dégraissage nettoyage à sec et retouches du linge	lot unique	x	MAPA 25_90 - art. 27	88 500,00	22/11/18	04/02/19

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° marché					Procédure	Durée	Direction-Service acheteur	Direction prescriptrice	Inscript* résultats CAO	Notification du marché	Informaton du conseil municipal - (Intégration dans le rendu acte)	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	32 000 litres de GASOIL	18	B	F	Z	016	MAPA 25_90 art. 27	X	DECV_AT.MECA	X	X	23/01/18	04/02/19	CHARVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	35 808,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	6 000 litres de GNR	18	B	F	Z	017	MAPA 25_90 art. 27	X	DECV_AT.MECA	X	X	23/01/18	04/02/19	CHARVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	4 104,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	6 000 litres de GNR	18	B	F	Z	082	MAPA 25_90 - art. 27	X	DECV_AT.MECA	X	X	06/03/18	04/02/19	CHAVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	3 966,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	32 000 litres de GASOIL	18	B	F	Z	083	MAPA 25_90 - art. 27	X	DECV_AT.MECA	X	X	06/03/18	04/02/19	CHAVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	34 848,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	32 000 litres de Sans plomb 95	18	B	F	Z	084	MAPA 25_90 - art. 27	X	DECV_AT.MECA	X	X	07/03/18	04/02/19	DYNEFF	69432	LYON	37 600,00	X
Chiffrage du projet « Parc des Arts »	lot unique	/	17	B	S	M	368	Procédure négociée art.30. 8°	7 semaines	DIR. AFFAIRES CULTURELLES	X	X	21/03/18	04/02/19	CONCORDET	33000	BORDEAUX	X	10 000,00
Renouvellement de la maintenance du contrat Bentley select	lot unique	/	18	B	I	M	118	Procédure négociée art.30.1.3.c	1 an	DIR. DES MOYENS D'INFORMATIONS	x	X	03/04/18	04/02/19	BENTLEY SYSTEMS France	DUBLIN 2	IRLELAND	71 951,77	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	6 000 litres de GNR	18	B	F	Z	114	MAPA 25_90 - art. 27	X	DECV_AT.MECA	X	X	15/04/18	04/02/19	CHAVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	4 218,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	64000 litres de Gasoil	18	B	F	Z	142	MAPA 25_90 - art. 27		DECV_AT.MECA	X	X	07/05/18	04/02/19	CHARVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	73 800,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	10000L de GNR	18	B	F	Z	143	MAPA 25_90 - art. 27		DECV_AT.MECA	X	X	09/05/18	04/02/19	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	7 400,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	10000L de Gasoil Non Routier	18	B	F	Z	207	MAPA 25_90 - art. 27	X	DAJCP-LAL	Atelier mécanique	X	25/06/18	04/02/19	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	7 200,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	32000L de Sans plomb 95	18	B	F	Z	208	MAPA 25_90 - art. 27	X	DAJCP-LAL	Atelier mécanique	X	25/06/18	04/02/19	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	39 424,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	32000 L de gasoil	18	B	F	Z	221	MAPA 25_90 - art. 27	X	DAJCP-SMP	Atelier mécanique	X	23/07/18	04/02/19	CHAVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	36 800,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre 14A227 achat de carburant	Lot unique	Commande de 6000L de Gasoil Non Routier	18	B	F	Z	241	MAPA 25_90 - art. 27		DAJCP-LAL	Atelier mécanique	X	10/08/18	04/02/19	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	4 344,00	X

Annexe à la délibération n° 1-10/133

Marché subséquent à l'accord-cadre 14A227 achat de carburant	lot unique	32000L de Gasoil	18	B	F	Z	245	MAPA 25_90 - art. 27	X	DAJCPL-AL	Atelier mécanique	X	10/09/18	04/02/19	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	37 888,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre 14A227 achat de carburant	lot unique	1000L de Gasoil Non Routier	18	B	F	Z	283	MAPA 25_90 - art. 27	X	DAJCPL-AL	Atelier mécanique	X	08/10/18	04/02/19	CHAVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	7 910,00	X
Location, installation et maintenance de matériel pour les rencontres du cinéma de montagne de la Ville de Grenoble	Lot 1	Location de matériel de sonorisation	18	B	F	M	201	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	DAJCPL-AL	Maison de la montagne	x	17/10/18	04/02/19	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	13 896,44	x
Location, installation et maintenance de matériel pour les rencontres du cinéma de montagne de la Ville de Grenoble	Lot 2	Location de matériel vidéo	18	B	F	M	202	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	DAJCPL-AL	Maison de la montagne	x	17/10/18	04/02/19	VIDEEO EVENTS	38240	MEYLAN	20 951,12	x
Location, installation et maintenance de matériel pour les rencontres du cinéma de montagne de la Ville de Grenoble	Lot 3	Location de matériel d'éclairage	18	B	F	M	203	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	DAJCPL-AL	Maison de la montagne	x	17/10/18	04/02/19	SARL MUSIC PLUS	38320	EYBENS	17 195,89	x
Location, installation et maintenance de matériel pour les rencontres du cinéma de montagne de la Ville de Grenoble	Lot 4	Location de matériel de structure et scène	18	B	F	M	204	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	DAJCPL-AL	Maison de la montagne	x	17/10/18	04/02/19	STAGE UP	38320	EYBENS	6 817,00	x
Marché subséquent à l'accord-cadre 14A227 achat de carburant	lot unique	32 000L de Gasoil	18	B	F	Z	288	MAPA 25_90 - art. 27	X	DAJCPL-AL	Atelier mécanique	X	18/10/18	04/02/19	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	38 912,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre 14A227 achat de carburant	lot unique	16 000L de SP 95	18	B	F	Z	289	MAPA 25_90 - art. 27	X	DAJCPL-AL	Atelier mécanique	X	18/10/18	04/02/19	CHARVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	19 585,00	X
Déménagement d'une partie des services de la Ville et du CCAS - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage		Voir objet	18	B	S	M	222	MAPA 90_209 - art. 27	20 mois	DAJCPL-SMP	DAJCPL	X	09/11/18	04/02/19	ASSIST-PARTNER	31790	SAINT JORY	33 475,00	X
Fourniture de produits d'épicerie et de viandes cuites sous vide	lot 1	Produits d'épicerie	18	A	F	B	135	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an reconductible 3 fois 1an	DAJCPL_AL	Restauration Moyens Techniques / Protocole	03/10/18	09/11/18	04/02/19	PRO A PRO	69970	CHAPONNAY	X	450 000,00
Travaux de déconstruction des anciens ateliers du secteur 3	lot unique	x	18	A	T	M	220	MAPA 90_209 - art. 27	1 mois de préparation 11 semaines de chantier	DIM-SAG	Service Travaux Bâtiments	17/10/18	12/11/18	04/02/19	CARDEM	69007	LYON	95 924,16	X
Fabrication, fourniture et pose de mobilier Design pour la Ville de Grenoble	lot unique	Fabrication, fourniture et pose de mobilier Design pour la Ville de Grenoble	18	A	S	B	217	MAPA FCS 209_221-art. 27	18 mois, non reconductible	DECV-BET ESP.P.	DECV	17/10/18	13/11/18	04/02/19	TOLERIE FOREZIEENNE	42160	BONSON	X	220 000,00
Fourniture de produits d'épicerie et de viandes cuites sous vide	lot 2	Viandes de boucheries et de volailles cuites sous vide (autre que surgelées)	18	A	F	B	136	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an reconductible 3 fois 1 an	DAJCPL_AL	Restauration Moyens Techniques / Protocole	03/10/18	13/11/18	04/02/19	SOCOPA	27110	NEUBOURG	X	150 000,00
Nettoyage du Musée de Grenoble et du Muséum	Lot 1	Nettoyage du musée de Grenoble	18	A	S	B	172	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an renouvelable 3 fois	DAJCPL_AL	Musée de Grenoble et Muséum	17/10/18	16/11/18	04/02/19	Europe Service Propreté	38113	VEUREY VOROIZE	X	156 000,00
Nettoyage du Musée de Grenoble et du Muséum	Lot 2	Nettoyage du Muséum	18	A	S	B	173	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an renouvelable 3 fois	DAJCPL_AL	Musée de Grenoble et Muséum	17/10/18	16/11/18	04/02/19	STEM	38540	CLAIX	X	42 000,00

Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 1	Désamiantage	18	A	T	M	181	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	8 mois	DIM_SAG	DIM_STB	17/10/18	20/11/18	04/02/19	GBA	38120	SAINTE EGREVE	58 755,90	X
Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 3	Carrelage - Faïence	18	A	T	M	183	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	8 mois	DIM_SAG	DIM_STB	17/10/18	20/11/18	04/02/19	CARRELAGE MANELLI	38400	SAINTE MARTIN D'HERES	85 300,00	X
Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 6	Peinture	18	A	T	M	186	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	8 mois	DIM_SAG	DIM_STB	17/10/18	20/11/18	04/02/19	I PRO	38590	SAINTE ETIENNE DE ST GEOIRS	20 024,00	X
Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 7	Electricité	18	A	T	M	187	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	8 mois	DIM_SAG	DIM_STB	17/10/18	20/11/18	04/02/19	GE CAPECCI	38220	BRIE ET ANNONNES	97 625,54	X
Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 8	CVS	18	A	T	M	188	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	8 mois	DIM_SAG	DIM_STB	17/10/18	20/11/18	04/02/19	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	300 000,00	X
Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 9	Régulation	18	A	T	M	189	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	8 mois	DIM_SAG	DIM_STB	17/10/18	20/11/18	04/02/19	MOROT SAS	38120	SAINTE EGREVE	39 779,00	X
Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 5	Cloisons - Doublage - Faux plafonds	18	A	T	M	185	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	8 mois	DIM_SAG	DIM_STB	17/10/18	21/11/18	04/02/19	BOSCHETTI	38640	CLAIX	13 411,00	X
Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 4	Menuiserie bois intérieur - Mobilier	18	A	T	M	184	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	8 mois	DIM_SAG	DIM_STB	17/10/18	26/11/18	04/02/19	DAUPHINE MENUISERIE	38130	ECHIROLLES	48 770,60	X
Prestation de suivi design pour la réalisation du mobilier urbain de la Ville	lot unique	Voir objet	18	B	S	M	327	Procédure négociée art.30.I.10.	18 mois	DECV-BET ESP.P.	DECV	X	06/12/18	04/02/19	ALEXANDRE MORONNOZ DESIGNER	93100	MONTREUIL	10 000,00	X
Travaux d'entretien du site de la Bastille à Grenoble	Lot unique	X	18	A	S	M	214	MAPA 90_209 - art. 27	1 an reconductible 3 fois 1 an	DAJCP-AL	Services initiative emploi/Espaces verts	21/11/18	13/12/18	04/02/19	Association ADFE	38100	GRENOBLE	X	41 040,00
Accord-Cadre Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	lot 1	Fourniture de gasoil non roulier (GNR)	18	C	F	S	192	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an renouvelable 3 fois 1 an	DAJCP-AL	Atelier mécanique	21/11/18	18/12/18	04/02/19	1er attributaire : CHARVET BIANCO LA MURE 2ème attributaire : DYNEFF 3ème attributaire : CARON	69002 34060 383350	LYON MONTPELLIER LA MURE	X	40 000,00
Accord-Cadre Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	lot 2	Fourniture de supercarburant sans plomb	18	C	F	S	193	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an renouvelable 3 fois 1 an	DAJCP-AL	Atelier mécanique	21/11/18	18/12/18	04/02/19	1er attributaire : DYNEFF 2ème attributaire : CARRON	34060 38350	MONTPELLIER LA MURE	X	130 000,00

Accord-Cadre Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	lot 3	Fourniture de gasoil	18	C	F	S	194	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an renouvelable 3 fois 1 an	DAJCPL_AL	Atelier mécanique	21/11/18	18/12/18	04/02/19	1er attributaire :	69002	LYON	X	270 000,00
															Charvet Bianco La Mure				
															2ème attributaire : DYNEFF	34060	MONTPELLIER		
3ème attributaire : CARON	38350	LA MURE																	

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

18-2387	Arrêté (06/12/2018)	Mme VERNHES, juriste au service juridique – assurances de la Commune	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. SALERNO, en annulation du titre exécutoire n°00874-1 d'un montant de 748,28 euros.	
18-2477	Arrêté (20/12/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme DREVET, en annulation de la date d'effet de l'arrêté du 15/06/2018, lui attribuant la Nouvelle Bonification Indiciaire pour fonctions d'encadrement d'un service administratif requérant une technicité particulière en matière de marchés publics, à compter du mois de février 2017.	
18-2478	Arrêté (20/12/2018)	Mme VERNHES, juriste au service juridique – assurances de la Commune	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. SALERNO, en annulation du titre exécutoire n°00874-1 d'un montant de 748,28 euros.	
18-2480	Arrêté (24/12/2018)	Me STEINMETZ	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. BELDJENNA devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, en annulation du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 9/10/2018 qui a rejeté sa demande d'annulation de la décision de la Ville de Grenoble du 01/04/2016 refusant de reconnaître l'épisode douloureux dont M. BELDJENNA a souffert à compter de 2015, en lien avec l'accident du 6 décembre 2006 reconnu imputable au service.	

18-2496	Arrêté (27/12/2018)	Me MOLLION	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. DAVIDE devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de la décision du 3/10/2018 portant rejet du recours gracieux du 22/08/2018 ; de la décision du 20/07/2018 de confirmation du refus d'imputabilité suite à la décision de la Commission départementale de réforme ; de la décision du 2/01/2018 de refus de reconnaissance de l'imputabilité au service du malaise survenu le 17/11/2017.	
---------	------------------------	------------	--	--

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

18-2216	Arrêté (15/11/2018)		Le don de l'association PASS de matériel, mobilier et fournitures composé de papeterie de bureau et d'activités, livres, dictionnaires, classeurs thématiques, classeurs de documentation, photolangages, 1 plastifieuse, 3 étagères larges et hautes, 1 étagère large et basse, 1 étagère haute droite, 1 tablette à roulette pour imprimante, 2 lampes de bureau, 2 ordinateurs fixes, 4 ordinateurs portables, 1 imprimante laser, 1 imprimante scanner couleur, 3 tablettes neuves, 1 video projecteur, des petites enceintes, 1 paire de téléphone fixe, 1 poste CD cassette, des jeux de société est accepté.	
---------	------------------------	--	---	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

18-2397	Arrêté (16/11/2018)	Mme LACROIX Véronique	Cimetière Saint Roch - Titre n°508 - Renouvellement de concession du 28/06/2022 au 27/06/2037.	Redevance : 606 €
18-2398	Arrêté (16/11/2018)	M. et Mme François et Carmela CALDARA	Cimetière Saint Roch - Titre n°509 - Renouvellement de concession du 04/02/2018 au 03/02/2033.	Redevance : 303 €
18-2399	Arrêté (16/11/2018)	Mme REYNAUD Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°510 - Renouvellement de concession du 15/11/2018 au 14/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2400	Arrêté (19/11/2018)	Mme PARTOUCHE Brigitte	Cimetière Saint Roch - Titre n°511 - Nouvelle concession du 19/11/2018 au 18/11/2048.	Redevance : 666 €
18-2401	Arrêté (20/11/2018)	Mme NADAUD Béatrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°512 - Renouvellement de concession du 16/11/2018 au 15/11/2033.	Redevance : 606 €
18-2402	Arrêté (20/11/2018)	M. TROUILLON Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°513 - Renouvellement de concession du 09/10/2018 au 08/10/2033.	Redevance : 606 €
18-2403	Arrêté (20/11/2018)	Mme DARRANNE Sonia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°514 - Renouvellement de concession du 27/06/2013 au 26/06/2028.	Redevance : 303 €
18-2404	Arrêté (20/11/2018)	Mme SAMSON Corinne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°515 - Renouvellement de concession du 11/07/2011 au 10/07/2026.	Redevance : 303 €
18-2405	Arrêté (21/11/2018)	M. et Mme ZANGELMI Serge	Cimetière Saint Roch - Titre n°516 - Renouvellement de concession du 29/03/2018 au 28/03/2033.	Redevance : 303 €
18-2406	Arrêté (22/11/2018)	Mme BECKER Ginette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°517 - Renouvellement de concession du 10/12/2018 au 09/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2407	Arrêté (22/11/2018)	M. BERNABE Bruno	Cimetière Grand Sablon - Titre n°518 - Renouvellement de concession du 05/02/2018 au 04/02/2033.	Redevance : 303 €
18-2408	Arrêté (22/11/2018)	Mme FERRIGNO Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°519 - Renouvellement de concession du 02/06/2018 au 01/06/2033.	Redevance : 303 €
18-2409	Arrêté (22/11/2018)	Mme SALERNO Rita	Cimetière Grand Sablon - Titre n°520 - Renouvellement de concession du 19/06/2018 au 18/06/2033.	Redevance : 303 €
18-2410	Arrêté (22/11/2018)	M. EFFANTIN Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°521 - Renouvellement de concession du 15/12/2016 au 14/12/2031.	Redevance : 303 €
18-2411	Arrêté (23/11/2018)	M. FOURNIER Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n°522 - Renouvellement de concession du 05/12/2017 au 04/12/2032.	Redevance : 606 €
18-2412	Arrêté (23/11/2018)	M. ZAKIYUDDIN Iliasse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°523 - Renouvellement de concession du 16/11/2018 au 15/11/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2413	Arrêté (23/11/2018)	M. ZAKIYUDDIN Iliasse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°524 - Renouvellement de concession du 17/11/2018 au 16/11/2068.	Redevance : 1 152 €

18-2414	Arrêté (26/11/2018)	M. ROUX Jean-Félix	Cimetière Grand Sablon - Titre n°525 – Conversion de deux concessions en perpétuelles à compter du 23/11/2018.	Redevance : 27 729,87 €
18-2415	Arrêté (26/11/2018)	M. et Mme BENOVAHI Brahim	Cimetière Saint Roch - Titre n°526 - Nouvelle concession du 26/11/2018 au 25/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2419	Arrêté (26/11/2018)	Mme FOULON Catherine	Cimetière Saint Roch - Titre n°527 - Renouvellement de concession du 06/06/2018 au 05/06/2033.	Redevance : 606 €
18-2420	Arrêté (27/11/2018)	M. LEMBO Jean-Luc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°528 - Renouvellement de concession du 17/06/2013 au 16/06/2028.	Redevance : 303 €
18-2421	Arrêté (27/11/2018)	M. GABAYET Franck	Cimetière Saint Roch - Titre n°529 - Renouvellement de concession du 22/10/2013 au 21/10/2028.	Redevance : 606 €
18-2422	Arrêté (27/11/2018)	M. STRIPPOLI Yves	Cimetière Saint Roch - Titre n°530 - Renouvellement de concession du 23/12/2018 au 22/12/2048.	Redevance : 666 €
18-2423	Arrêté (27/11/2018)	Mme BOUTHAT Josette	Cimetière Saint Roch - Titre n°531 - Renouvellement de concession du 25/12/2018 au 24/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2424	Arrêté (27/11/2018)	M. BOSCO Jean-Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°532 - Renouvellement de concession du 17/12/2018 au 16/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2425	Arrêté (27/11/2018)	M. BILLARD Eric	Cimetière Grand Sablon - Titre n°533 - Renouvellement de concession du 08/01/2010 au 07/01/2025.	Redevance : 303 €
18-2426	Arrêté (28/11/2018)	M. MICHEL Fabien	Cimetière Saint Roch - Titre n°534 - Renouvellement de concession du 23/11/2018 au 22/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2427	Arrêté (28/11/2018)	Mme REGOTTAZ Jeannie	Cimetière Saint Roch - Titre n°535 - Renouvellement de concession du 31/12/2018 au 30/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2429	Arrêté (30/11/2018)	M. CORRADO Liberto	Cimetière Grand Sablon - Titre n°536 - Nouvelle concession du 28/11/2018 au 27/11/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2430	Arrêté (29/11/2018)	M. ABEL Jean-Yves	Cimetière Saint Roch - Titre n°537 - Nouvelle concession du 28/11/2018 au 27/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2431	Arrêté (29/11/2018)	Mme VAUSSENAT Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°538 - Renouvellement de concession du 30/08/2018 au 29/08/2048.	Redevance : 606 €
18-2432	Arrêté (30/11/2018)	Mme RAJON CANATO Adeline	Cimetière Saint Roch - Titre n°539 - Renouvellement de concession du 26/04/2018 au 25/04/2033.	Redevance : 606 €
18-2434	Arrêté (30/11/2018)	Mme KOENIG Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°540 - Renouvellement de concession du 12/08/2018 au 11/08/2033.	Redevance : 303 €
18-2471	Arrêté (05/12/2018)	Mme TOMOR Anne-Claire	Cimetière Grand Sablon - Titre n°415 - Renouvellement de concession du 01/10/2018 au 30/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2472	Arrêté (29/11/2018)	Mme SEGONDS Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°541 - Renouvellement de concession du 02/09/2015 au 01/09/2030.	Redevance : 303 €
18-2473	Arrêté	M. PUGA Emilio	Cimetière Saint Roch - Titre n°542 - Renouvellement de	Redevance : 303 €

	(29/11/2018)		concession du 05/08/2015 au 04/08/2030.	
18-2474	Arrêté (30/11/2018)	M. CHAMPAVIER Armand	Cimetière Grand Sablon - Titre n°543 - Renouvellement de concession du 27/10/2018 au 26/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2481	Arrêté (03/12/2018)	M. BOUVIER-PATRON Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°544 - Renouvellement de concession du 13/12/2016 au 12/12/2031.	Redevance : 303 €
18-2482	Arrêté (30/11/2018)	Mme KIRPANE Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°545 - Renouvellement de concession du 02/11/2018 au 01/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2483	Arrêté (30/11/2018)	Mme TRUSCHEL Michelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°546 - Renouvellement de concession du 06/09/2018 au 05/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2484	Arrêté (03/12/2018)	Mme GAUCHON Micheline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°547 - Nouvelle concession du 03/12/2018 au 02/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2485	Arrêté (05/12/2018)	Mme VILLARD Marie-Judith	Cimetière Grand Sablon - Titre n°548 - Nouvelle concession du 03/12/2018 au 02/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2486	Arrêté (04/12/2018)	M. LENA Serge	Cimetière Saint Roch - Titre n°549 - Renouvellement de concession du 07/12/2018 au 06/12/2048.	Redevance : 666 €
18-2487	Arrêté (04/12/2018)	Mme MELMOUX Christel	Cimetière Saint Roch - Titre n°550 - Renouvellement de concession du 20/08/2018 au 19/08/2033.	Redevance : 303 €
18-2488	Arrêté (04/12/2018)	Mme THIELY Paule	Cimetière Grand Sablon - Titre n°551 - Nouvelle concession du 04/12/2018 au 03/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2489	Arrêté (04/12/2018)	Mme BARRUEL Jeannette	Cimetière Saint Roch - Titre n°552 - Renouvellement de concession du 07/06/2017 au 06/06/2032.	Redevance : 303 €
18-2490	Arrêté (05/12/2018)	M. ULLMANN François	Cimetière Saint Roch - Titre n°553 - Renouvellement de concession du 19/04/2017 au 18/04/2032.	Redevance : 606 €
18-2491	Arrêté (05/12/2018)	M. ou Mme CHATILLON Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°554 - Renouvellement de concession du 06/12/2018 au 05/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2492	Arrêté (06/12/2018)	Mme KHARROUBI Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°555 - Renouvellement de concession du 24/11/2018 au 23/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2493	Arrêté (06/12/2018)	M. et Mme REGIS Paul	Cimetière Saint Roch - Titre n°556 - Renouvellement de concession du 06/12/2018 au 05/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2494	Arrêté (06/12/2018)	Mme SONNTAG Solange	Cimetière Grand Sablon - Titre n°557 - Renouvellement de concession du 11/05/2016 au 10/05/2031.	Redevance : 303 €
18-2495	Arrêté (06/12/2018)	Mme CERANTOLA Josiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°558 - Renouvellement de concession du 29/12/2012 au 28/10/2027.	Redevance : 606 €
18-2498	Arrêté (17/12/2018)	M. ACOCA Gabriel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°479 - Nouvelle concession du 06/11/2018 au 05/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2499	Arrêté (07/12/2018)	M. et Mme ALBANESE Charles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°559 - Renouvellement de concession du 25/03/2018 au 24/03/2033.	Redevance : 303 €

18-2500	Arrêté (07/12/2018)	Mme BAY Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°560 - Renouvellement de concession du 20/12/2018 au 19/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2501	Arrêté (11/12/2018)	M. GRABIT Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n°561 - Renouvellement de concession du 08/10/2018 au 07/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2502	Arrêté (11/12/2018)	M. BELLE Georges et Mme DIEN Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°562 - Renouvellement de concession du 10/07/2016 au 09/07/2031.	Redevance : 303 €
18-2503	Arrêté (11/12/2018)	Mme TARANTINI Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°563 - Renouvellement de concession du 03/02/2018 au 02/02/2033.	Redevance : 303 €
18-2504	Arrêté (12/12/2018)	Mme BERTHE Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°564 - Renouvellement de deux concessions du 10/11/2017 au 09/11/2032.	Redevance : 606 €
18-2505	Arrêté (12/12/2018)	Mme JADOT Maria de Jésus	Cimetière Grand Sablon - Titre n°565 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 606 €
18-2506	Arrêté (12/12/2018)	M. CUSANNO Pascal	Cimetière Saint Roch - Titre n°566 - Renouvellement de concession du 29/09/2016 au 28/09/2031.	Redevance : 303 €
18-2507	Arrêté (12/12/2018)	M. et Mme BERARD Christian et Ourania	Cimetière Grand Sablon - Titre n°567 - Renouvellement de concession du 11/01/2018 au 10/01/2033.	Redevance : 303 €
18-2508	Arrêté (12/12/2018)	M. BORONAT Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°568 - Nouvelle concession du 12/12/2018 au 11/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2509	Arrêté (13/12/2018)	M. GABON Fulbert	Cimetière Saint Roch - Titre n°569 - Nouvelle concession du 13/12/2018 au 12/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2510	Arrêté (13/12/2018)	M. et Mme FIAT Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°570 - Renouvellement de concession du 06/07/2018 au 05/07/2033.	Redevance : 303 €
18-2511	Arrêté (13/12/2018)	Mme LECCIA Frédérique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°571 - Renouvellement de concession du 21/09/2018 au 20/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2512	Arrêté (17/12/2018)	Mme DICO Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°572 - Renouvellement de concession du 30/11/2017 au 29/11/2032.	Redevance : 303 €
18-2513	Arrêté (17/12/2018)	M. LORENZO Jean-François	Cimetière Saint Roch - Titre n°573 - Renouvellement de concession du 23/11/2018 au 22/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2514	Arrêté (17/12/2018)	Mme BALMA Marilyne	Cimetière Saint Roch - Titre n°574 - Renouvellement de concession du 12/04/2021 au 11/04/2036.	Redevance : 303 €
18-2515	Arrêté (17/12/2018)	M. NOUNOU Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°575 - Conversion de concession en perpétuelle à compter du 17/12/2018.	Redevance : 13 394,30 €
18-2516	Arrêté (17/12/2018)	Mme BROLL Esther	Cimetière Grand Sablon - Titre n°576 - Renouvellement de concession du 25/12/2018 au 24/12/2068.	Redevance : 1152 €
18-2517	Arrêté (17/12/2018)	Mme CAUTERMAN Brigitte	Cimetière Grand Sablon - Titre n°577 - Renouvellement de concession du 15/10/2016 au 14/10/2031.	Redevance : 303 €
18-2518	Arrêté	M. et Mme BARTHELEMY	Cimetière Saint Roch - Titre n°578 - Renouvellement de	Redevance : 303 €

	(18/12/2018)	Michel	concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	
18-2519	Arrêté (18/12/2018)	M. DUMAS Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°579 - Renouvellement de concession du 17/07/2016 au 16/07/2046.	Redevance : 666 €
18-2520	Arrêté (18/12/2018)	M. SANCHEZ Antoine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°580 – Conversion de concession du 18/12/2018 au 17/12/2048.	Redevance : 406 €
18-2521	Arrêté (18/12/2018)	M. SQUARA Lucien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°581 - Deux concessions nouvelles du 18/12/2018 au 17/12/2068.	Redevance : 2 304 €
18-2522	Arrêté (18/12/2018)	M. TORELLI Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°582 - Renouvellement de concession du 03/08/2017 au 02/08/2047.	Redevance : 666 €
18-2524	Arrêté (18/12/2018)	Mme GUERIN Danielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°583 - Renouvellement de concession du 22/01/2016 au 21/01/2046.	Redevance : 666 €
18-2525	Arrêté (18/12/2018)	M. BOUMEZBEUR Messaoud	Cimetière Grand Sablon - Titre n°584 - Renouvellement de concession du 25/10/2018 au 24/10/2033.	Redevance : 303 €

ANNEXE DELIBERATION - FOIRE DES RAMEAUX 2019

	TARIFS 2018	TARIFS 2019
DROITS DE PLACES DES METIERS (augmentation 2,5%)		
Tarifs des droits de place pour 23 jours exploitation soit du 13 avril au 5 mai 2019		
Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et pour l' ensemble des stands jusqu'à 210 m ²	11, 59 €/m ²	11,88 €/m ²
Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, trains fantômes, le tarif est à tranche dégressive :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 50 m² ● 2ème tranche : de 50 à 120 m² ● 3ème tranche : au dessus de 120m² 	11, 59 €/m ² 7,46 €/m ² 4,69 €/m ²	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²
Pour les gros métiers ayant plus de 210 m ² , le tarif est à tranche dégressive :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère tranche : de 0 à 120 m² ● 2ème tranche : de 120 à 500 m² ● 3ème tranche : au dessus de 500m² 	11, 59 €/m ² 7,46 €/m ² 4,69 €/m ²	11,88 €/m ² 7,64 €/m ² 4,80 €/m ²
DROITS DE PLACES DES HABITATIONS : CARAVANES, CAMPINGS (et toutes autres formes d'hébergement d'habitation des forains)		
Les tarifications s'élèveront comme suit :		
<ul style="list-style-type: none"> ● 1ère caravane : ● 2ème caravane : ● 3ème caravane: ● au-delà, toute caravane supplémentaire ● toute caravane non déclarée ● pour tout forain ne disposant pas de caravane sur le site, forfait de participation aux frais liés à la gestion des déchets et à la sécurité 	140,00 € 100,00 € 60,00 € 40,00 € 800,00 € 120,00 €	190,00 € 140,00 € 90,00 € 60,00 € 800,00 € 140,00 €
APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS		
<ul style="list-style-type: none"> ● appareils automatiques : ● distributeurs de boissons : 	60,00 € 140,00 €	80,00 € 150,00 €
LOCATION DE CONTAINERS ET COLLECTE DECHETS (obligatoire pour la gestion des déchets des métiers de bouche)		
<ul style="list-style-type: none"> ● location de containers et collecte déchets (par container) : 	40,00 €	50,00 €
LOCATION TOILETTES POUR OUVRIERS - FAMILLES DES FORAINS		
(participation financière obligatoire pour les forains titulaires et de passage qui ne mettent pas à disposition de leurs ouvriers et familles des toilettes dans les caravanes et campings	40,00 €	50,00 €

ANNEXE 1

Conseil municipal du 4 février 2019 - Attribution de subventions suite au comité d'avis du 10 janvier 2019 - Exercice budgétaire 2019 - Tableau récapitulatif

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
2	Musiques	ACROE	<p>Organisation d'Ateliers de recherche et de création : 42 ans après la création de l'ACROE, l'année 2019 doit marquer une nouvelle phase dans l'activité de l'association avec la reprise des ARCs (Ateliers de Recherche et de Création) dont l'objectif est de transmettre et de faire passer leurs recherches académiques à la société (lien avec le grand public, les amateurs et professionnels). Ces ateliers sont la déclinaison d'EASTN-DC (réseau européen piloté par l'ACROE et financé par Europe Créative de 2017 à 2021 qui comprend 17 partenaires dans 13 pays) au niveau local. Trois formes d'actions sont envisagées et font l'objet de la présente demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les rencontres de l'ACROE : rdv mensuels ; les ateliers participatifs : 2 ateliers de 3 jours mêlant arts musicaux, corporels et visuels ; les résidences ; mise à disposition des studios de l'ACROE ; portes ouvertes . 	0 €				3 000 €	0 €	D
3	Patrimoine	AMIS DU MUSÉUM DE GRENOBLE	<p>Programme d'activités de mise en valeur des collections et de la programmation du muséum de Grenoble : participation aux manifestations nationales (Nuit des musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la science), à l'exposition annuelle, à Nature Isère ; organisation d'ateliers pour les scolaires et d'animations/conférences/visites tous public. Travail sur l'élargissement des publics avec une visite et une conférence dédiées aux prisonniers. Projet de refonte du site internet et de l'identité visuelle pour accompagner le dynamisme et la modernisation des activités de l'association.</p> <p>Activités de mise en valeur des collections et de la programmation du Muséum de Grenoble.</p>	6 000 €			984 €	9 000 €	6 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
8	Arts plastiques	ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITÉS (AAA)	Programme annuel d'activités autour de l'art contemporain : présentation des travaux d'artistes sur l'espace public, organisation de conférences et ateliers, édition et promotion de livres d'art contemporain, animation d'une plateforme web.	3 000 €				6 000 €	3 000 €	F
5	Danse	CITEDANSE	Programme d'activités autour de la danse contemporaine - Saison 2018-2019 : accueil en résidence, conférences performées, ateliers, master class, concert à danser....	7 000 €				14 000 €	7 000 €	F
1	Arts plastiques	CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	Programme d'activités autour de l'art contemporain Au Magasin/CNAC et en Isère : organisation d'expositions, installations in situ et rendez-vous (Entropie J'écris ton nom, Yes we care, Nuit des idées, bivouacs, Les sororales, I remember earth, Génération Luna, 3, la trilogie Magasin des horizons/CCN2/Le Pacifique CDCN...), accueil d'artistes associé.es (Ralston & Bau, Gabrielle Boulanger, Pamina de Coulon, Chloé Delaume) ou en résidences (Aurélié Pertusot, Eric Baudelaire, Monica Nador, l'Affluent, les Six Seaux) ; organisation de la formation professionnelle « les ateliers des horizons »	206 524 €			196 160 €	206 524 €	206 524 €	F
6	Danse	COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	Projet de création chorégraphique EHPAD'Fiction : à partir de rencontres et d'ateliers mensuels entre des artistes et résidents et soignants d'EHPAD, création chorégraphique, musicale et vidéo interrogeant le futur des résidents. Champs possible d'intégration des participants aux ateliers à l'équipe professionnelle de danseurs et musiciens.	6 000 €				13 000 €	6 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
4	Théâtre	CREARC/CENTRE DE CRÉATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	<p>31èmes rencontres du Jeune Théâtre Européen et autres activités en synergie : 20 troupes invitées, 15 pays différents, parade spectacle consacrée à La Vie est un Songe de l'auteur espagnol Calderón.</p> <p>Tout au long de l'année, échanges internationaux ; Ateliers de pratiques artistiques et culturelles : ateliers du Petit Théâtre, ateliers en décentralisation et troupe permanente de comédiens déficients intellectuels et rendez-vous des ateliers en juin ; Accueil de jeunes compagnies (professionnelles, amateurs, en voie de professionnalisation) pour répétitions, résidences, représentations etc. ; Création théâtrale: 6 spectacles (+ ou - 20 représentations) du CREARC au Petit Théâtre.</p>	30 000 €			29 247 €	30 000 €	30 000 €	F
4	Théâtre	EPI D'OR - OPHÉLIA THÉÂTRE	<p>Festival International de Théâtre Action (FITA) et création théâtrale "Les Rois de la Rue" au NTSMB les 7 et 8 juin 2019. Préparation de la 10ème édition du FITA pour 2020: bilan de l'édition précédente, mobilisation des partenaires locaux (sociaux, culturels, institutionnels etc.) et internationaux (compagnies, lieux), pré-programmation et programmation, mise en place d'actions pérennes avec les habitants (ateliers de pratique -création collective et ateliers d'expression - et rencontres).</p> <p>Création "Les Rois de la Rue" avec le groupe Mange-Cafard (personnes en situation de marginalisation sociale) au Nouveau Théâtre Sainte Marie d'en Bas les 7 et 8 juin 2019 : sur le thème du monde de la rue, ses urgences, ses violences, ses rêves etc. Créée à partir d'improvisations qui font émerger des personnages et une dramaturgie (présentation d'un extrait "en chantier" en novembre 2018, pendant le FITA). 1er travail de préfiguration pour la création pro de 2021 réunissant des artistes du Brésil, du Maroc, de Palestine et d'Haïti.</p>	14 000 €		4 000 € (IF)	2 209 €	17 500 €	14 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
4	Théâtre	FESTIV'ARTS	<p>18ème édition du festival Festiv'Arts. 6 jours dans 3 secteurs différents (campus, centre-ville et Villeneuve) + St Egrève : spectacles d'arts de rue transdisciplinaires (jongle - cirque - danse - théâtre - musique ...) + concerts sur scènes, de groupes de musiques actuelles. Attention particulière et sensibilisation du public sur écologie, risques auditifs, économie locale et sexisme.</p> <p>Off du festival: Jungle in Hères 30 novembre au 2 décembre 2018 ; concert folk à la Bobine le 7 février 2019 et 3 demi-journées d'initiation aux arts de la rue (hip-hop, rap, cirque et danse, graph) à trois endroits différents du quartier Villeneuve, le 13 mars, le 17 avril et le 15 mai 2019.</p>	1 500 €				2 000 €	1 500 €	F
2	Musiques	GRAND CHOEUR A COEUR JOIE DE GRENOBLE	<p>Projet de concert-chorale "SACRED CONCERT DE DUKE ELLINGTON" . Association issue de l'association culturelle "A Chœur Joie de l'Agglomération ». Entité locale de l'association nationale A Chœur joie (fédération nationale créée en 1947 reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de la culture et jeunesse et sport). L'association locale "Le Grand Choeur A Coeur Joie de Grenoble" regroupe 70 choristes-adultes et un chef de chœur: Christophe Jean Baptiste. Montage du "Sacred Concert" de Duke Ellington entre les 70 choristes amateurs de l'association "Le Grand Chœur à cœur joie de Grenoble", les 20 musiciens professionnels du Big Band de St Egreve et une mezzo-soprano professionnelle : croisement des genres et des cultures en mélangeant jazz et swing, Gospel, et émancipation des Noirs. Diffusion à l'Eglise St Jean et à l'Eglise de St Egrève le 9 et 10 février 2019.</p>	Non sollicitée				2 000 €	0 €	D
2	Danse	GRUPE ÉMILE DUBOIS - CIE JEAN CLAUDE GALLOTTA	<p>Recréation de l'homme à tête de chou. Recréation et diffusion de L'Homme à tête de chou 10 ans après sa première création en 2009. 12 nouveaux danseurs, musique de Serge Gainsbourg, interprétée par Alain Bashung. Diffusion en cours : nationale et internationale. Créer des échanges avec des publics diversifiés (ateliers, rencontres,...).</p>					15 000 €	0 €	D

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
2	Musiques	HADRA	Action culturelle, diffusion et accompagnement artistique autour des musiques électroniques. Activités Trancemission : des ateliers collectifs (sound explorer) et un week-end (workshop scénographique) à destination des amateurs (continuité projet Batukavi) ; divers événements de restitution et diffusion Festival (Hadra Trance Festival) ; production discographique (Hadra Records).	9 000 €				20 000 €	9 000 €	F
2	Musiques	HADRA	Accompagnement en musique électronique à la Clé de sol : structuration d'une fédération des acteurs musiques électroniques à la Clé de Sol (coexistence du projet avec celui de La Belle Electrique). Projet collectif sur plusieurs axes : Accompagnement artistique et formations musicales ; Lieu ressources avec croisement de compétences et mutualisation ; Reconnaissance institutionnelle et structuration administrative et comptable du collectif ; Lieu de stockage, espace de travail et de réunion, mutualisation de matériel.	5 000 €				10 000 €	10 000 €	F
2	Musiques	HARMONIE DE GRENOBLE	Accompagnement de la pratique musicale amateur : Diffusion: propose régulièrement des concerts en salle au Théâtre Municipal de Grenoble ou sur l'espace public (gratuits) pour la fête des tuiles et de la musique notamment. Environ 35 représentations publiques par an. Pratiques amateurs - Ecole de musique, ensembles et orchestre d'Harmonie: volonté de démocratiser l'apprentissage de la musique. Accueil d'enfants, d'adolescents et d'adultes dans toutes les disciplines de l'orchestre d'Harmonie: flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, percussion. Egalement des instruments dits plus rares comme le tuba, le hautbois, le cor et le basson. Large place donnée à la pratique de la Musique d'Ensemble, puisque l'Association compte 9 Orchestres et Ensembles Instrumentaux ainsi qu'une fanfare : les Son'enBulles.	23 000 €			4 003 €	25 000 €	23 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
2	Musiques	LA FABRIQUE OPÉRA	Production de l'opéra "La Traviata" de Giuseppe Verdi : monter un opéra, La Traviata de Verdi, mixant professionnels du spectacle vivant, professionnels de chaque secteur d'intervention (professeurs spécialisés), amateurs, jeunes et bénévoles.	4 000 €			4 503 €	10 000 €	4 000 €	F
2	Théâtre	LA MARMITE	Programme d'activités de la compagnie : Cie intergénération Les Petits Poids (stages week-ends et vacances scolaires janvier-juillet), création et de montage du spectacle avec les personnes volontaires, encadrées par des professionnels pour des représentations en fin d'année ; Récréation "Le cabaret Liberté" (événement couplé avec la réouverture du Théâtre Prémol) ; Anniversaire des 30 ans de la Marmite : programmation pendant la saison 2019-2020 des spectacles des artistes ayant composé la compagnie depuis sa création (en construction avec les partenaires), ouverture des ateliers des Petits Poids pour découverte auprès d'un large public, exposition de photos et projections de films documentaires retraçant le parcours de la compagnie, valorisation du fond de costumes etc.	15 000 €			15 945 €	15 000 €	10 000 €	F
6	Clown	LE BATEAU DE PAPIER	5ème édition du festival du numéro de clown : Organisation de la 5e édition du FESTIVAL DU NUMERO DE CLOWN: présentation de numéros (formats courts de 6 à 14 minutes). Plusieurs esthétiques et formats (solo, duo, ..). Focus en ouverture sur les clowns amateurs. Sous chapiteau au Parc Paul Mistral + au Théâtre de Verduze (avec le Prunier Sauvage). Objectifs: promouvoir l'art du clown à Grenoble, valoriser la diversité des pratiques du clown + la pratique du clown amateur locale, organiser des rencontres professionnelles autour de la pratique du clown. Un stage sur le clown musicien en amont.	0 €				3 000 €	0 €	D

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel a projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
5	Cinéma	LE CINE-CLUB DE GRENOBLE	Projection et sensibilisation à la culture cinématographique au cinéma Juliet BERTO ; organisation de la manifestation NSK III autour du courant artistique slovène Neue Slowenische Kunst. Projections hebdomadaires en cycles : « En cavale » (ex: Thelma et Louise de Ridley Scott), Ingmar Bergman (ex: Septième sceau), «l'Imposture» (ex: Profession Reporter d'Antonioni), «1969» et Burt Lancaster (à définir); Projections de documentaires ou films en partenariats : Cimade (festival Migrant scène), antenne grenobloise de Bollyciné, festival des Maudits Films ; NSK Rendez-Vous Grenoble - 3e édition du 9 au 29 mai 2019.	5 000 €			5 100 €	5 000 €	5 000 €	F
5	Musiques	LE STUD	Programme d'activités de la salle de l'Ampérage autour des musiques actuelles : lieu de diffusion des musiques actuelles en priorité, mis à disposition en ordre de marche pour des associations productrices ou programmatrices de concerts ou soirées électro, ou ponctuellement d'autres disciplines. Accompagnement professionnel à l'organisation d'un spectacle (réglementation, obligations sociales, fiscalité, ...). Action culturelle et pratique amateur : Accueil régulier de pratique amateur avec notamment les DMM (derniers mercredis du mois), scène ouverte pour les jeunes de 10 à 22 ans par l'association les Informelles, ou les soirées Base Art scène ouverte.	90 000 €		3 500 €	2 958 €	98 000 €	90 000 €	F
5	Théâtre	LES COMPAGNIES RÉUNIES	Fonctionnement du THÉÂTRE DES PEUPLIERS (accueil de compagnies théâtrales : fonctionnement du Théâtre des peupliers et des Compagnies réunies : accueil de compagnies en résidence de création (répétitions de spectacles ou de lectures, conception des spectacles co-réalisés), stages de formation et de sensibilisation au spectacle vivant par la pratique artistique à des publics éloignés de l'offre culturelle en lien avec le secteur 6.	2 900 €			48 857 €	2 900 €	2 900 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	Projet artistique et culturel de la compagnie (création La Morsure de l'âne, diffusion et action culturelle) : création La Morsure de l'âne: théâtre et musiques live. Prévu en janvier 2020 à la MC2 et au Théâtre de la Ville (Paris) ; Suite du projet participatif « Et tout ce qui est faisable sera fait »: projet participatif qui invite des habitants à rejoindre des artistes professionnels pour débattre puis co-construire un spectacle qui se fera l'écho de ces débats. Il défend une dimension intergénérationnelle alliant mixité sociale et culturelle. Au cœur de la discussion : la société de demain? Coproduction MC2. Création le 4 mai 2019 ; « Moi, je »: projet théâtral et mouvement sur la construction de l'identité aux collèges Bayard et Lucie Aubrac. Projet long terme, qui sera présenté dans le cadre des Rencontres Théâtre adolescent à l'Espace 600, scène Rhône-Alpes en mai 2020 ; Diffusion des spectacles de la compagnie et actions de médiation.	10 000 €	5 000 €		6 517 €	15 000 €	10 000 €	F
5	Arts plastiques	LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	Programme d'activité autour de l'art contemporain: Trois expositions créées in situ : Vincent Mauger (Nantes) de janvier à mars, Julien Berthier (Aubervilliers) de juin à sept, Vivien Roubeau (Bruxelles)+ project Room (artiste local) de sept à janvier 19) / visites commentées sur commande, production d'oeuvres d'art, visites et ateliers pédagogiques pour le public enfants/jeunes / ne exposition hors les murs (Vincent Mauger et Vincent Brocker) sur le campus de Grenoble pour fêter les 30 ans du pôle culture.	15 000 €	5 000 €			20 000 €	15 000 €	F
5	Musiques	L'OREILLE EN FETE - MUSÉE EN MUSIQUES	Programmation d'une saison de musique classique au sein de l'Auditorium du Musée : Création/Diffusion : Environ 35 concerts musiques classiques essentiellement et musiques du monde ponctuellement, organisés autour de cycles Peinture et Musique en lien avec des expositions, Ballades européennes en lien avec la présidence de l'UE, Jeunes Virtuoses, Midis en Musique ... + événements ponctuels Folle Nuit Russe... ; Sorties organisées pour les adhérents dans des lieux ou festivals renommés. Action culturelle: Organisation ponctuelle de séances scolaires en lien avec Médiarts. Partenariat avec le Conservatoire pour accueillir les projets d'élèves et/ou d'enseignants lors d'événements spécifiques.	28 500 €			5 787 €	40 000 €	28 500 € (+ 1600 € DAIE)	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
4	Cinéma	MAISON DES ENSEIGNANTS & ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE CINEDUC)	Organisation des festivals de cinéma : « Biennale CINEDUC » et « Ecrans junior Isère » : l'association poursuit les réflexions sur le travail initié en 2018 à travers des projections, tables rondes et conférences qu'elle organise au cours de l'année 2019. Le soutien de la Ville concerne la biennale qui a eu lieu en 2018.	4 000 €			1 509 €	5 000 €	0 €	D
4	Arts de la rue, arts de la piste	MIX'ARTS	Organisation du festival d'arts de rue Merci Bonsoir! du 10 au 15 septembre 2019 : Organisation de la 5e édition du festival Merci bonsoir ! du 10 au 15 septembre 2019 : 5 jours d'arts de la rue, programmation pro + valorisation pratiques amateurs. Spectacles, concerts, sous chapiteaux, décoration thématique, fête foraine alternative, fusée boîte de nuit, animations, entre-sorts, etc. ; stages de clown organisé en partenariat avec le Bateau de Papier et stages de cirque avec l'école des Agrès du Vent ; actions de médiation en lien avec le festival et sa programmation en amont ; apéro spectacle en guise de pré-ouverture du festival en juillet en partenariat avec la Bobine ; coproduction avec le Prunier Sauvage-Parc des Arts, Attentifs à l'empreinte écologique du festival, actions de sensibilisation à l'environnement.	4 000 €				12 000 €	8 000 €	F
Hors dispositif	Musiques	MIXLAB	Concertation et diagnostic pour l'accompagnement des musiques actuelles : diagnostic et mise en place d'une concertation sur l'accompagnement à l'échelle grenobloise. MixLab demande la prise en charge de 50% d'un devis fourni par le collectif RPM afin de se donner les moyens de poursuivre sa mission de diagnostic territorial, afin de structurer ce qui sera "Petit Bureau", l'association locale des associations d'accompagnements d'artistes.	3 150 €				4 300 €	0 €	D

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC.2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
5	Musiques	MIXLAB	Projet de MIXLAB pour la gestion du bâtiment Clé de Sol: en lien étroit avec les acteurs locaux, la Clé de Sol doit être une porte d'entrée permettant d'informer, orienter et accompagner les musiciens et structures oeuvrant dans le champ des musiques actuelles. Repérage, recensement et accompagnement des projets grenoblois. Mise en place de parcours d'artistes au niveau communal puis métropolitain. 5 groupes accompagnés sur 2019: Analyse des besoins en accompagnement ; Accompagnement de projets en direction des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation (diagnostic à établir et axes principaux d'accompagnement "artistiques" ou "structuration de projet et de développement"); Ateliers (réglage batterie, micro, voix, intégration d'instrument classique...), formations (droit d'auteur et SACEM, monter un label...et ressources pour répondre aux besoins des groupes et organisations accompagnés (mutualisation dès que possible) ; Temps de restitution. Installation du lieu (dont studio numérique)/*webradio (radio campus)/*conseil en booking.	7 500€				15 000 €	15 000 €	F
1	Théâtre	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	Programme d'activités autour du spectacle vivant du Nouveau Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas de jan. à juil. 2019 : gestion du Nouveau Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas; production de créations musicales; diffusion de ces créations; transmission, médiation et travail avec les amateurs et les différents publics. Diffusion : concerts musiques acoustiques et théâtre (une vingtaine de date entre jan. et juillet). Temps forts: Jazz No Jazz (Détours de Babel, 16 et 17/03), 4ème édition de Voici nos Suds (27 au 29/06) et Voix aux fenêtres 20 au 22/09). Partenariat également sur Regards croisés. Création d'Antonio Placer : Trovaores, coproduction MC2. EAC: ateliers voix, ateliers écriture, Mémoires d'adolescents, répétitions publiques, CLEPT... Acompte de 20 000 € versé dans l'attente de la transmission des pièces justificatives.	123 500 €				123 500 €	20 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
2	Musiques	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	Pratique et diffusion de la musique d'orchestre amateur : fonctionnement d'un orchestre d'amateurs étudiants encadré par des professionnels. Répétitions publiques. Environ 70 musiciens amateurs encadrés par chef d'orchestre (P. Souillot) et des chefs de pupitre professionnels. Répétitions hebdomadaires à la salle Morillot. Organisation d'un concours régional "Talents classique".	3 000 €			4 893 €	4 000 €	3 000 €	F
4	Arts plastiques	OURALPES	Exposition "Le GOULAG" et culture russe au musée de la Résistance de Grenoble de novembre 2018 à mai 2019: demande de prise en charge de billets d'avion et hébergement pour trois intervenants dans le cadre d'événements annexes à l'exposition au musée de la déportation d'archives prêtées par le musée Perm36 (centre mémorial de la répression politique) en Russie : Exposition du plasticien Yuri Lapchine avec le grenoblois F. Ardito (lieu à trouver) ; Conférence/débat de Michael Meylac professeur émérite à l'université de Strasbourg autour de l'œuvre du poète Joseph Brodsky (lieu à trouver) ; Concert piano solo par Andrei Zlobine (au musée dauphinois).	Non sollicitée			6 600 €	2 500 €	0 €	D
8	Cinéma	REGARDS DES LIEUX	Projet de création "La vallée" : en partenariat avec le laboratoire AAU-CRESSON de l'ENSAG ("Les ondes de l'eau, mémoires du travail dans la vallée de la Romanche"): explorer les mémoires des lieux et du travail dans la vallée de la Romanche (quelles formes et traces du passé impactent aujourd'hui les rapports au territoire, quelle perception de ce changement par les habitants ?) ; Réaliser un cinéma-concert s'appuyant sur des ateliers pluridisciplinaires et résidences .	2 000 €				4000 €	2 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
4	Musiques	RETOUR DE SCÈNE - DYNAMUSIC	Organisation du festival MAGIC BUS et production de la compilation CUVÉE GRENOBLOISE : MagicBus - 3 jours de festival de "musiques actuelles" en plein air (23 au 25 mai 2019) sur l'Esplanade (jauge de 2000 personnes), programmation nationale et locale + développement de l'animation/identité du festival avec Palavas Vegas. Trois jours dont 1 consacrée à la scène locale. Festival éco-responsable. Cuvée Grenobloise - compilation de promotion des groupes émergents locaux de musiques actuelles. Diffusion : Showcase à la FNAC, soirée à la La Belle Electrique. Continuité dans l'expérimentation d'un accompagnement accru sur 3 groupes issus de la compilation (dispo 7). Renforcement de la structuration de l'accompagnement (besoin préalable, temps de rencontres, diversification des formations proposées, 2 sessions de masterclass sur des thèmes repérés).	16 000 €		14 000 €		20 000 €	16 000 €	F
4	Arts plastiques	SPACEJUNK	Programmation et action culturelle dans le cadre du Centre d'art Spacejunk et du Grenoble Street Art Festival de juin à octobre 2019 - Participation au festival Géopolart. Centre d'art 5 expositions nationales (2 mois), 2 expositions locales (4 jours), une exposition sur le salon Artisa et l'exposition Géopol'Art dans le cadre du festival de Géopolitique ; Projet Vénus : sensibilisation au dépistage du cancer du sein dans les quartiers prioritaires ; Actions de médiation (établissements scolaires, MJC, centres aérés, hôpitaux de jour...):visites guidées, rencontres d'artistes, ateliers de pratique artistique, conférences, prêts d'exposition (mallette C215) ; 5eme édition du Grenoble Street Art Fest : rétrospective 30 ans de Shepard Fairey (Obey Propaganda).	42 300 €			31 300 €	92 300 €	42 300 €	F
3	Arts plastiques	SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE GRENOBLE	Programme d'activités de mise en valeur des collections et de la programmation du Musée de Grenoble: organisation de conférences, journées culturelles, voyages, visites commentées des expositions temporaires ou du fonds permanent...	7 600 €			17 065 €	7 600 €	7 600 €	F

ANNEXE 12

Conseil municipal du 4 février 2019 - Attribution de subventions suite à la réunion du comité d'avis pour l'examen des demandes de subvention du 10 janvier 2019- Tableau récapitulatif

APPEL A PROJETS CULTUREL – DÉFILÉ DE LA FÊTE DES TUILES DU 8 JUIN 2019

Dans le cadre de l'appel à projets culturel pour le défilé de la 5ème édition de la Fête des Tuiles, le comité d'avis a examiné les candidatures présentées dans le tableau ci-dessous.

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Titre des projets	Montants attribués en 2018	Montants demandés Appel à projets	Montants proposés Appel à projets	Position du comité d'avis
Danse	GROUPE ÉMILE DUBOIS/JEAN-CLAUDE GALLOTTA	Zigzag danses : Déambulation improvisée au gré d'une marche dansée: à travers plusieurs « stations » , de part et d'autre du cours, il s'agira à la fois de rassembler le plus de spectateurs possible, danseurs ou non, dans un parcours de fête fédérateur et également de porter sur les lieux de la ville (façades, angles de rue, commerces...) un regard inhabituel, singulier, décalé ; parfois même historique. Invitation des grenoblois à produire des danses collectives en alternance avec des duos, trios et danses de groupe des membres de la compagnie.	0 €	8 000€	8 000 €	Favorable
Pluridisciplinaire	COMPAGNIE ENTRE CIEL ET TERRE	Grenoble sur le toit du Monde : Défilé pluridisciplinaire, avec 50 à 100 participants, en costume jaune-or et rouge (drapeau grenoblois) autour d'un char aux structures aériennes: - danse: représentations de différentes expressions et sentiments / émotions liés au voyage et à la rencontre des cultures : vivre ensemble (cercles de l'unité, étoiles, spirales); joie (danse des rires); admiration (propulser l'autre vers le haut); amour (s'enlacer); confiance (se laisser porter par l'autre) etc. - bodao : (art martial zen du bâton inventé dans les montagnes autour de Grenoble) bâton de soutien (pèlerinage); bâton en mouvement sur un axe vertical; maniement plus important (respect et concentration) - théâtre physique: mise en voix d'extraits de textes pour transmettre les émotions et sentiments d'aventure, de voyage, d'exploration etc. Utilisation de différentes techniques pour interpeller: chuchotement, répétitions, cri, seul, en groupe etc.	0 €	8 000€	8 000€	Favorable

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Titre des projets	Montants attribués en 2018	Montants demandés Appel à projets	Montants proposés Appel à projets	Position du comité d'avis
Musique	AFRIC' IMPACT	Défilé des enfants du monde : Cortège composé de 70 participants, encadrés par les professionnels de la BatukaVI: - une cinquantaine d'enfants batukadistes arborant les couleurs des 10 pays qu'ils ont visité à travers le port d'oriflammes colorés (reprise des drapeaux des pays visités) conçus en amont du défilé par les enfants - 4 marionnettes géantes Enfants du Monde pour encadrer le cortège manipulées par une dizaine d'enfants (2 d'entre elles conçues spécialement pour cette année) - une quinzaine de parents encadrants pour assurer la sécurité, assistance, relais, porteurs d'eau etc.	0 €	8 000 €	8 000 €	Favorable
Danse	COMPAGNIE SCALÈNE	On y danse : Boucle chorégraphique participative et "agglutinante" composée de marches chorégraphiées et d'un temps dansé, pour se rencontrer, pour partager, pour dire, se dire, pour échanger, pour se perdre, se retrouver, être ensemble, aller ensemble, finalement danser. Forme chorégraphique déambulatoire simple, orchestrée par 4 danseurs professionnels et 50 intervenants amateurs, pour qu'un maximum de personnes du "public" rejoigne le cortège au fur et à mesure de son avancée.	4 000 €	4 500 €	4 500 €	Favorable
Danse	COMPAGNIE TANCARVILLE	La Guinguette en gambettes : Promenade dansée inspirée de musiques typiques du bal de guinguette (valsa, java, paso doble etc.), que les chorégraphe s'attacheront à déformer pour se les réapproprier et se déplacer avec le plaisir de la fête et du partage.	0 €	8 000 €	0 €	Défavorable
Cirque	TROUP'O CARRE	Déambulation circassienne : Il sera une fois une troupe d'aventuriers. Des explorateurs venus du futur, avec des caractères bien hétérogènes, furent choisis pour faire une expédition dans notre ère... Ils viennent de l'an 3000, où paix et écologie sont les maîtres mots de notre planète, renommée Terra en 2022 après la Néotransvolution. Déambulation atypique: des personnages évoluent à travers les rues grâce à leur vaisseau (char décoré et arboré d'éléments permettant aux artistes de réaliser des performances aériennes, en musique). Ils réalisent toutes sortes de figures de cirque (pirouettes, contorsions et autres prouesses techniques) en interpellant et en échangeant avec le public pour l'inviter à participer à la Zouzoupa, une danse jonglée collective (flashmob).	0 €	8 000 €	0 €	Retrait du candidat pour raisons techniques
Cirque	EN COMPAGNIE DE CÉCILE	Déambulation sur échasse par les Dam'Oizelles : Spectacle de rue déambulatoire sur échasses: les Dam'Oizelles (spectacle en mimographie sur échasses).	0 €	1 500 €	0 €	Inéligible au regard des critères de l'appel à projet : l'opérateur propose à la Ville d'acheter sa prestation

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Titre des projets	Montants attribués en 2018	Montants demandés Appel à projets	Montants proposés Appel à projets	Position du comité d'avis
Danse	COMPAGNIE LES IMPONDÉRABLES	Danse verticale sur la fresque : Faire découvrir la danse verticale. Proposition de faire le spectacle sur la fresque murale de How and Nosm "Food for thoughts", qui donne directement sur le cour Jean Jaurès.	0 €	8 000 €	0 €	Inéligible au regard des critères de l'appel à projet (participation / implication des habitants et projet déambulatoire)
Patrimoine	HISTOIRE DE ...	Stands de présentation de la ludothèque de l'association et récolte de témoignages des passants pour constituer un recueil	15 000 €	8 000 €	0 €	Inéligible au regard des critères de l'appel à projet (participation / implication des habitants et projet déambulatoire)
Arts numériques	ARCAN	STATio : positionnement sur le cours Jean Jaurès de deux conteneurs maritimes, présentant des œuvres numériques portant sur le thème du voyage, du transport, de l'aventure (en écho aux plateformes avancées d'exploration et d'observation polaire par exemple).	0 €	5 700 €	0 €	Inéligible au regard des critères de l'appel à projet (participation / implication des habitants et projet déambulatoire)

48

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2019**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2018	Objet de la subvention proposée	Subventions 2019			
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018		6 000 €	Fonctionnement 2019 - volet "projet de club" et soutien haut niveau	2 990 €	1 338 €	4 010 €	
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	27-févr-17	31-déc-2020	43 235 €	Fonctionnement 2019 - détachement 1er semestre	1 200 €	0 €	20 967 €	
		délibération n°367 du 6 février 2017							
2 avenant financier	Grenoble Basket (GB38)	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018		58 530 €	Fonctionnement 2019 - volet "projet de club" et soutien haut niveau	25 060 €	1 147 €	35 970 €	
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	24-févr-17	31-déc-2020	99 040 €	Fonctionnement complémentaire 2019	6 200 €	0 €	90 850 €	
		délibération n°367 du 6 février 2017							
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018		71 290 €	Fonctionnement 2019 - volet "projet de club" et soutien haut niveau	35 000 €	0 €	33 290 €	
2 avenant financier	Grenoble Tennis	23-févr-17	31-déc-2020	132 000 €	Fonctionnement 2019	0 €	0 €	110 000 €	
		délibération n°367 du 6 février 2017			Trophée de la ville de Grenoble			22 000 €	
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018		141 145 €	Fonctionnement 2019 - volet "projet de club" et soutien haut niveau	79 390 €	8 297 €	53 755 €	
2 avenant financier	Les Centaures Football Américain	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018		11 320 €	Fonctionnement 2019 - volet "projet de club" et soutien haut niveau	3 960 €	0 €	5 360 €	
2 avenant financier	Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS)	27-févr-17	31-déc-2020	72 500 €	Fonctionnement 2019	0 €	5 786 €	70 500 €	
		délibération n°367 du 6 février 2017							
2 avenant financier	Yeti's Grenoble Roller Hockey	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018		17 400 €	Fonctionnement 2019 - volet "projet de club" et soutien haut niveau Location gymnase CS universitaire saison 2018-2019	1 940 €	0 €	3 460 € 11 600 €	
Total									436 785 €

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2018	Objet de la subvention proposée	Subventions 2019		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	Grenoble Roller	24-févr-17	31-déc-2020	3 600 €	Organisation des "randos roller" 2019	0 €	0 €	3 600 €
		délibération n°411 du 6 février 2017						

Total Général 440 385 €

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Bibliothèques	Conservateur	Attaché
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Administration, Gestion, Information, Ressources	Rédacteur	Attaché
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Théâtre	Technicien	Ingénieur